



MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

---

**DECISION 2020/04/Direccte/UD63**  
**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires sur le**  
**département du PUY-DE-DOME**

---

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

**Vu** le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

**Vu** le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail arrêtant à 29 le nombre d'unités de contrôle d'inspection du travail de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté cadre n° DIRECCTE /T/2019/34 du 15 juillet 2019 portant détermination du nombre et de la localisation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Auvergne Rhône Alpes,

**Vu** l'arrêté interministériel du 20 mars 2020 portant nomination de Monsieur Patrick MADDALONE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** la délégation de signature de Monsieur Patrick MADDALONE aux responsables d'unités départementales de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes N° DIRECCTE SG/2020/20 du 28 mars 2020.

**Vu** l'arrêté du 29 mars 2016, portant nomination de Madame Bernadette FOUGEROUSE sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme.

**Vu** la décision d'affectation de Madame Emmanuelle SEGUIN, directrice adjointe du travail, en qualité de responsable de l'Unité de Contrôle UC02 (à dominante) rattachée à l'Unité Départementale du Puy-de-Dôme,

**Vu** la décision d'affectation de Madame Estelle PARAYRE, directrice adjointe du travail, en qualité de responsable de l'Unité de Contrôle UC01 (généraliste) rattachée à l'Unité Départementale du Puy-de-Dôme,

**Vu** la décision n° DIRECCTE/T/2020/05 du 20 février 2020 relative à la localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection et à l'affectation des responsables d'unités de contrôle du département du Puy-de-Dôme,

**Vu** la décision 2020/03/Direccte/UD63 du 17 avril 2020 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires sur le département du PUY-DE-DOME,

## **DECIDE**

<b>Affectation des inspecteurs et contrôleurs du travail dans les Unités de Contrôle et gestion des intérimaires.</b>
---

**Article 1** : Affectation des inspecteurs et contrôleurs du travail chargés des actions d'inspection de la législation du travail, dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant les unités de contrôle :

- **AUVER-UT Puy-de-Dôme UC01 (généraliste)** : Unité territoriale du Puy-de-Dôme - Cité administrative – 2, rue Pélissier - CS 30158 - 63034 Clermont-Ferrand.

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Estelle PARAYRE

Numéro de section	Nom et prénom de l'agent	Grade
1 <sup>ère</sup> section		Inspecteur du Travail
2 <sup>ème</sup> section	Jean-Claude BALDO	Inspecteur du Travail
3 <sup>ème</sup> section	Bruno MAZAL	Inspecteur du Travail
4 <sup>ème</sup> section	Ismael AGRECH	Inspecteur du Travail

5 <sup>ème</sup> section	Karine ROUX	Inspectrice du Travail
6 <sup>ème</sup> section	Karine RAYNAL	Inspectrice du Travail
7 <sup>ème</sup> section	Thierry VARIN	Inspecteur du Travail
8 <sup>ème</sup> section	Natacha LYDIE	Inspectrice du Travail
9 <sup>ème</sup> section	Heloise NARIANA	Inspectrice du Travail
10 <sup>ème</sup> section	Sylvie CHASSAING	Inspectrice du Travail

- **AUVER-UT Puy-de-Dôme UC02 (dominante)** : Unité territoriale du Puy-de-Dôme - Cité administrative – 2, rue Pélissier - CS 30158 - 63034 Clermont-Ferrand.

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Emmanuelle SEGUIN

Numéro de section	Nom et prénom de l'agent	Grade
1 <sup>ère</sup> section	Antoine BREBION	Inspecteur du Travail
2 <sup>ème</sup> section	Anne MADELAINE	Inspectrice du Travail
3 <sup>ème</sup> section	Maxime MONIER	Inspecteur du Travail
4 <sup>ème</sup> section	Béatrice COUHERT BRIHAT	Contrôleur du Travail
5 <sup>ème</sup> section	Aurélié DOLCEMASCOLO-CORRE	Inspectrice du Travail
6 <sup>ème</sup> section	Seyhan ROUDAIRE	Inspectrice du Travail
7 <sup>ème</sup> section	Véronique CEYSSAT	Inspectrice du Travail
8 <sup>ème</sup> section	Catherine RAVEL	Inspectrice du Travail
9 <sup>ème</sup> section	Pierre-Yves LAGARD	Inspecteur du Travail

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11-1° du code du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés aux inspecteurs du travail mentionnés ci-dessous pour les sections suivantes :

- Unité de contrôle AUVER-UT Puy-de-Dôme UC02 (à dominante) :

- ✚ Pour la 4<sup>ème</sup> section : L'inspecteur du travail de la 3<sup>ème</sup> section pour les entreprises et établissements tout régime confondu.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur mentionné ci-dessus, le pouvoir de décision est assuré par l'inspecteur chargé d'assurer l'intérim de celui-ci en application de l'article 3.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Unité de contrôle AUVER-UT Puy-de-Dôme UC01 (généraliste) :

**Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décision administrative) :**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail, les pouvoirs de décision administrative sont assurés par l'un des inspecteurs de la même unité de contrôle, mentionné à l'article 1 et/ou par l'un des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle UC02.

**Intérim des contrôleurs et inspecteurs du travail (compétences générales) :**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle mentionné à l'article 1, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de la même unité de contrôle et/ou par l'un des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle UC02

Intérim de la section 1 de l'UC 1

COMMUNES	<i>Compétences générales</i>	<i>Compétences spécifiques en matière de décision administrative</i>
BEAUREGARD-L'EVEQUE	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
BORT-L'ETANG	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
BULHON	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
CHARNAT	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
CHATELDON	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
CREVANT-LAVEINE	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
CULHAT	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
DORAT	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
JOZE	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
LACHAUX	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
LEMPDES	Sylvie CHASSAING	Sylvie CHASSAING

		Estelle PARAYRE
LEMPY	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
LEZOUX	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
LIMONS	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
LUZILLAT	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
MOISSAT	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
MUR-SUR-ALLIER	Sylvie CHASSAING	Sylvie CHASSAING Estelle PARAYRE
NOALHAT	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
ORLEAT	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
PASLIERES	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
PESCHADOIRES	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
PONT-DU-CHATEAU	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
PUY-GUILLAUME	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
RAVEL	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
RIS	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
SAINT-JEAN-D'HEURS	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX	Jean-Claude BALDO	Jean-Claude BALDO Estelle PARAYRE
SEYCHALLES	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE
VINZELLES	Bruno MAZAL	Bruno MAZAL Estelle PARAYRE

Le traitement des plans de retrait d'amiante sera fait par Karine RAYNAL.

*Intérim de la section 9 de l'UC 1*

<b>COMMUNES</b>	<b>Compétences générales</b>	<b>Compétences spécifiques en matière de décision administrative</b>
ARTONNE	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
AUBIAT	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
BAS-ET-LEZAT	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
BEAUMONT-LES-RANDAN	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
BUSSIERES-ET-PRUNS	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
CELLULE CHAMBARON SUR MORGE	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
CHAPPES	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
CHAPTUZAT	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
CHAVAROUX	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
CHEIX (LE)	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
CLERLANDE	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
EFFIAT	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
ENTRAIGUES	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
LUSSAT	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH

		Estelle PARAYRE
MARINGUES	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
MARTRES-D'ARTIERE (LES)	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
MARTRES-SUR-MORGE	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
MONS	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
MONTPENSIER	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
MOUTADE LA (CHAMBARON SUR MORGE)	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
PESSAT-VILLENEUVE	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
RANDAN	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
RIOM	Karine ROUX	Karine ROUX Estelle PARAYRE
SAINT-AGOULIN	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
SAINT-ANDRE-LE-COQ	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
SAINT-BONNET-PRES-RIOM	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
SAINT-DENIS-COMBARNAZAT	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
SAINT-GENES-DU-RETZ	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
SAINT-IGNAT	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH

		Estelle PARAYRE
SAINT-LAURE	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
SARDON	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
SURAT	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
THURET	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
VARENNES-SUR-MORGE	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
VENSAT	Natacha LYDIE	Natacha LYDIE Estelle PARAYRE
VILLENEUVE-LES-CERFS	Ismael AGRECH	Ismael AGRECH Estelle PARAYRE
CLERMONT FERRAND : <b>ÎLOTS 2001-LA BOUCLE ; 2002-TORPILLEUR SIROCCO ; 2003-SOUS LES VIGNES</b>  A partir de la délimitation de la commune de Cébazat, Rue de Chanrole (inclus), boulevard Etienne Clémentel (exclu), rue de Docteur Bousquet (exclu), rue du Cruzet (inclus), chemin de la Fontcimagne (exclu) jusqu'à la délimitation avec la commune de Cébazat.	Thierry VARIN	Thierry VARIN Estelle PARAYRE

Le traitement des plans de retrait d'amiante sera fait par Thierry VARIN

Unité de contrôle AUVER-UT Puy-de-Dôme UC02 (à dominante) :

**Intérim des inspecteurs du travail (compétences spécifiques en matière de décision administrative) :**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur du travail, les pouvoirs de décision administrative sont assurés par l'un des inspecteurs de la même unité de contrôle, mentionné à l'article 1 et/ou par l'un des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle UC01.



### **Intérim des contrôleurs et inspecteurs du travail (compétences générales) :**

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des agents de contrôle mentionné à l'article 1, son remplacement est assuré par un autre agent de contrôle de la même unité de contrôle et/ou par l'un des inspecteurs du travail de l'unité de contrôle UC01

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement des inspecteurs du travail affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées à l'article 3, l'intérim est assuré, au sein de chaque unité de contrôle considérée, par Madame Emmanuelle SEGUIN, responsable de l'unité de contrôle AUVER-UT Puy-de-Dôme UC02 (à dominante), Mme Estelle PARAYRE, responsable de l'unité de contrôle AUVER-UT Puy-de-Dôme UC01 (généraliste).

**Article 5 :** Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

**Article 6 :** la décision 2020/03/Direccte/UD63 du 17 avril 2020 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim sur le département du PUY-DE-DOME, est abrogée,

**Article 7:** Le directeur du pôle politique du travail et la directrice de l'unité départementale du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 mai 2020

P/Le Directeur Régional des Entreprises, de la  
Concurrence, de la Consommation, du Travail et de  
l'Emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
La Directrice de l'Unité Départementale

Signée par Bernadette Fougerouse